

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	24
Membres représentés	9
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Cyrille GUILBERT
Date de la convocation des conseillers	7 Décembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	7 Décembre 2022



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX (**arrivée à 18h14**), Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Madame Maria ALVES (**arrivée à 18h08**), Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE (**arrivée à 18h32**), **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO  
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI  
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ,  
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE  
Madame Emma ABREU, donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE  
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir Madame Sylvie MUNDVILLER

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame Danièle KAMENI  
Monsieur Samir METIDJI

**Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 – Délibération n° 2022-119/12-04**

**OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL(CST) ET DANS LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSCT)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique notamment ses articles L251-5 à L251-10 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2022-48/05-07 en date du 17 mai 2022 portant sur la création d'un Comité Social Territorial commun entre la ville de Villeparisis et le CCAS,

Vu la délibération n°2022-49/05-08 en date du 17 mai 2022 portant sur la fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial et instituant ou non le paritarisme,

Vu le renouvellement des représentants du personnel au Comité social territorial en date du 8 décembre 2022,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 5 décembre 2022,

**Considérant** que la durée du mandat des représentants du personnel est fixée à quatre ans,

**Considérant** que le mandat des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements expire en même temps que leur mandat ou fonction ou à la date du renouvellement total ou partiel de l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement,

Entendu, l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**DÉSIGNE** par un vote à mains levées 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour représenter la commune de Villeparisis au Comité Social Territorial (CST) et dans la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail :(FSSCT).

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Frédéric BOUCHE	Stéphanie DEVAUX
Christine GINGUENE	Stéphanie RUSSO
Caroline DIGARD	Serges DOMINGUES
Dominique DI PONIO	Michèle PELABERE
Michel COULANGES	Laurence GROSSI
Fatima MENZEL	Stéphanie CURCIO

**Article 2 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

**ADOPTÉ** après le vote suivant :

33 votants dont 9 pouvoirs

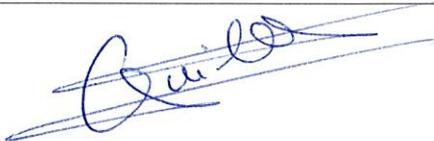
27 pour dont 7 pouvoirs (groupe majoritaire)

6 abstentions dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Mr Sicre de Fontbrune)

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire 	Cyrille GUILBERT Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20221219-22\_07334-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022